



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 5847

Texte de la question

M. Jacques Briat attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de la defense, sur l'insecurite ressentie par les habitants des petites communes. Ceux-ci ont, en effet, le sentiment que la gendarmerie nationale, malgre les efforts individuels, n'est pas adaptee pour repondre a ce genre de situation en milieu rural, en particulier pendant les fins de semaine, ou les services d'astreinte obligent a des temps d'intervention disproportionnes a la nature de certaines urgences.

Texte de la réponse

L'efficacite operationnelle de la gendarmerie nationale en milieu rural repose sur le maillage territorial assure par la presence d'une brigade par canton et la mise en oeuvre de patrouilles mobiles programmees de jour comme de nuit, les dimanches comme les autres jours de la semaine, et destinees a la surveillance des circonscriptions. Des directives ont ete donnees aux commandants de compagnies de gendarmerie departementale pour que ces patrouilles soient aussi nombreuses que possible. Les brigades territoriales continuent, de jour, a assurer sur leur circonscription la totalite des missions qui leur incombent et leurs delais d'intervention sont identiques a ce qu'ils etaient par le passe. De nuit, la centralisation des appels au niveau du departement favorise un engagement plus rationnel des moyens, une meilleure coordination de l'action des differentes unites et, dans une grande majorite des cas, une reduction des delais d'intervention, grace, en particulier, a une connaissance permanente de la position des patrouilles sur le terrain. L'etude des phenomenes de delinquance et d'insecurite routiere menee en permanence par les unites permet une meilleure definition des zones et des periodes a risques. Elle favorise une programmation plus rationnelle des patrouilles de surveillance effectuees par les militaires des brigades territoriales, des pelotons de surveillance et d'intervention et des unites motorisees, renforcees eventuellement par les militaires des escadrons de gendarmerie mobile. Ce dispositif qui contribue a renforcer la securite en milieu rural a d'ores et deja permis d'augmenter le nombre des arrestations operees de nuit en flagrant delit. Enfin, soucieux de renforcer l'efficacite du systeme et d'assurer un meilleur service de proximite, le ministre d'Etat, ministre de la defense, a demande que soient etudiees les mesures propres a ameliorer le fonctionnement des centres operationnels de gendarmerie de facon notamment a ce qu'en cas d'urgence, une personne en detresse puisse beneficier d'une premiere intervention personnalisee et repondant a son besoin. Les modalites precises de ce dispositif sont en cours d'etude et feront l'objet d'experimentations au cours desquelles les elus seront amenes a etre consultes.

Données clés

Auteur : [M. Briat Jacques](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5847

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 1993, page 3000

Réponse publiée le : 11 octobre 1993, page 3457